



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 17 mai 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-74 : Crèche - Convention « Référent santé et accueil inclusif »

Domaines de compétences par thème – Aide sociale

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne, par délibération en date du 03 mai 2018, a désigné M^{me} VERHEE-TIXIER (Infirmière puéricultrice DE) pour occuper les missions de référent santé et accueil inclusif au sein de la crèche "Graines de soleil". M^{me} VERHEE-TIXIER ayant cessé d'exercer cette fonction, il est nécessaire de la remplacer en désignant un nouveau référent santé et accueil inclusif au sein de la structure.

Le référent santé et accueil inclusif intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Il travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Il peut aussi, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont détaillées dans la convention ci-jointe. Il doit notamment informer, sensibiliser et conseiller en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention annexée à la présente délibération pour désigner M^{me} DESPREZ Stéphanie (Infirmière puéricultrice DE) référent santé et accueil inclusif au sein de la structure petite enfance intercommunale "Graines de soleil" située à Aigueperse.

M^{me} DESPREZ Stéphanie percevra une indemnité forfaitaire fixée à 66 € TTC par heure de présence. La convention médicale prévoit une durée minimale d'intervention pour la structure "Graines de soleil" de 20 heures annuelles, dont 4 heures par trimestre.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la convention et de désigner M^{me} DESPREZ Stéphanie "Référént santé & accueil inclusif" telle que présentée et annexée à la présente délibération ;**
- **d'inscrire les crédits au budget 2024 ;**
- **de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires ;**
- **d'autoriser le président à signer la convention "Référént santé & accueil inclusif", ainsi que tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement

